

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Christophe Carles

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Pascal Fouque

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

AILES ANCIENNES TOULOUSE DOTATION

4, Rue André Béteille
31700 BLAGNAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

A l'Assemblée Générale des AILES ANCIENNES TOULOUSE DOTATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation **AILES ANCIENNES TOULOUSE DOTATION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des règles et principes comptables appliqués et fournis dans les notes de l'annexe, notamment la politique de suivi et de gestion des dotations ainsi que la présentation du « compte d'emploi annuel des ressources ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

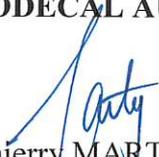
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 04 décembre 2020

SODECAL AUDIT


Thierry MARTY
Commissaire aux comptes
Co-gérant



BILAN - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Financières (2)				
TOTAL (I)				
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances reçues par legs ou donations				
Valeurs mobilières de placement	15,00		15,00	15,00
5080000000 AUT.VAL.MOB. ET CRE.ASSIMILEE	15,00		15,00	15,00
Disponibilités	25 236,00		25 236,00	21 834,74
5112000000 CHEQUE RECUS NON ENCAISSES	1 900,00		1 900,00	1 600,00
5121030000 C MUTUEL 00020539401	668,10		668,10	520,43
5121040000 C MUTUEL LIVRET 00020539402	22 667,90		22 667,90	19 714,31
TOTAL (III)	25 251,00		25 251,00	21 849,74
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	25 251,00		25 251,00	21 849,74
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				
SODECAL AUDIT Commissaires aux comptes				

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	15,00	15,00
1022200000 DOT PERENNES D ACTIFS ALIENABL	15,00	15,00
Autres fonds propres	34 792,11	29 530,84
1027000000 DONNS	174 100,25	158 400,25
1027900000 DOT CONSOMPT VIREE COMPTE RSLT	-139 308,14	-128 869,41
Réserves		
Report à nouveau	-9 449,30	-6 984,39
1190000000 REPORT AN (SOLDE DÉBITEUR)	-9 449,30	-6 984,39
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 077,21	-2 464,91
<i>Situation nette</i>	23 280,60	20 096,54
TOTAL (I)	23 280,60	20 096,54
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
TOTAL (III)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 970,40	1 753,20
4011000000 FRS ACHATS DE BIENS ET DE PRES	1 970,40	1 753,20
TOTAL (V)	1 970,40	1 753,20
(VI)		
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	25 251,00	21 849,74
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	1 970,40	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

SODECAL AUDIT
Commissaires aux comptes

COMpte DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	10 438,73	2 702,36
757000000 QUOT PART DOT VIREE COMPT RSLT	10 438,73	2 702,36
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	10 438,73	2 702,36
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	2 138,80	2 510,80
6226200000 HONOR. EXPERT COMPTAB	844,80	820,80
6226300000 HONOR. COMMISSAIRE CO	1 200,00	1 596,00
6227000000 DIVERS HONORAIRES	50,00	50,00
6270000000 SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	44,00	44,00
Aides financières	10 438,73	2 702,36
6570000000 SUBVENTIONS VERSEES /AILES ANC	10 438,73	2 702,36
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	12 577,53	5 213,16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-2 138,80	-2 510,80
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	61,59	45,89
7640000000 REVENUS VAL. MOB. DE PLACEMENT	61,59	45,89
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		

COMpte DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	61,59	45,89
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	61,59	45,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)		
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-2 077,21	-2 464,91
TOTAL DES PRODUITS	10 500,32	2 748,25
TOTAL DES CHARGES	12 577,53	5 213,16
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-2 077,21	-2 464,91
* Y compris : <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i> <i>Redevances de crédit-bail immobilier</i> (1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i> (2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i> (3) <i>Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>		

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 25 251,00 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 077,21 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/11/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations,
- aux dispositions du règlement 2009-01 du CRC relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation,

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat de la trésorerie = 25 236,00

La trésorerie est composé de :

Un compte don à encaisser d'un montant de 1 900 E

Un compte courant et un compte sur livret pour des montants respectifs de 668,10 E et 22 667,90 E

Indication des variations des plus-values latentes sur les titres immobilisés

Le fonds de dotation ne détient pas de titres immobilisés.

SODECAL AUDIT
Commissaires aux comptes

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF***Tableau des suivis des dotations*

Type de dotation	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Non consommable	15	0	0	15
Consommable	29 530.84	15 700.00	10 438.73	34 792.11
Total	29 545.84	15 700.00	10 438.73	34 807.11

Collectes projet Hangar :	6 665,41 E
Collectes Nouveau Tracma :	2 350,00 E
Collectes Mirages :	11 708,40 E
Collectes Breguet 2 ponts :	2 500,00 E

Information sur la politique suivie en matière de gestion des dotations

La gestion des dotations est conforme aux statuts.

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Une partie de la dotation consommable est virée au compte de résultat pour une somme de 10 438,73 E.

Le fonds de dotation a remboursé les dépenses suivantes financées par l'association les ailes anciennes :

- Le projet Mirages pour :	7 057,31 E
- Le projet Voodoo pour :	1 531,82 E
- Le projet Breguet 2 ponts pour :	1 849,60 E

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Fonds de dotation les ailes anciennes

Comptes d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois pour 2019

EMPLOIS	Total des emplois de 2019	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées en 2019	RESSOURCES	Total des ressources collectées sur 2019	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
1) Aides versées à l'association les ailes anciennes 2) Frais de gestion du fonds Frais d'appel à la générosité du public Charges liées à la recherche de financement privés ou publics 3) Frais de fonctionnement	10 438,73 2 138,80	10 438,73	1) Ressources collectées auprès du public a) Dons et legs collectés - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés fonds propres - dotation consommables - Legs et autres libéralités non	10 438,73	10 438,73

FONDS DE DOTATION AILES ANCIENNES 183 RUE GASTON DOUMERGUE 31170 TOURNEFEUILLE

			affectés - Legs et autres libéralités affectés b) Autres produits liés à l'appel à la générosité du public.		
			2) Autres fonds privés		
			3) Subventions et autres aides publics		
			4) Autres produits	61,59	
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRIT AU COMPTE DE RESULTAT	12 577,53	10 438,73	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	10 500,32	10 438,73
DOTATIONS AUX PROVISIONS			REPRISES DES PROVISIONS		
EMPLOIS NON UTILISEE MAIS DONT LES RESSOURCES SONT AFFECTEES			REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES ET NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		29 530,84
			VARIATION DES FONDS COLLECTTES AUPRES DU PUBLICS		5 261,27
EXCEDENT DE RESSOURCE DE L'EXERCICE			INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	2 077,21	
TOTAL GENERAL	12 577,53	10 438,73	TOTAL GENERAL	12 577,53	45 230,84
PART DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC					
NEUTRALISATIONS DES DAP DES IMMOS FINANCES A COMPTER DE LA 1ERE APPLICATION DU REGLEMENT PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AU PRES DU PUBLIC					
TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		2 702,36	TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		45 230,84
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET		34 792,11

NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		
---------------------------------	--	--

